

FAO/OIE GLOBAL CONFERENCE ON FOOT AND MOUTH DISEASE CONTROL



BANGKOK, THAILAND 27-29 JUNE 2012

RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT QUE :

- Les animaux d'élevage revêtent une grande importance pour la sécurité alimentaire, la création de revenus, les moyens de subsistance des petits éleveurs et la réduction de la pauvreté ;
- Les maladies majeures du bétail ont de graves répercussions sociales et économiques, en particulier les maladies à caractères hautement contagieux et transfrontalier. Ces maladies figurent parmi les principales causes limitant la production animale. Leur impact peut varier d'une baisse de productivité et d'une limitation de l'accès aux marchés, à l'élimination de troupeaux entiers, entraînant un appauvrissement de la biodiversité et la perte de précieuses ressources génétiques, ainsi que des risques pour la santé publique.
- La mondialisation des échanges et les transferts accélérés d'animaux et de produits d'origine animale sur de longues distances accroissent le risque de propagation des principaux agents pathogènes entre différents pays ou régions.
- La fièvre aphteuse est toujours présente dans une grande partie du globe, particulièrement en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ; plus de 100 pays n'étaient pas considérés comme indemnes à la fin du mois de mai 2012, faisant peser une menace permanente sur les pays indemnes. La fièvre aphteuse est la cause de perturbations ou d'interruptions des échanges régionaux et internationaux d'animaux et de produits d'origine animale, provoquant ainsi des pertes financières considérables. Dans les pays en développement, où ses effets néfastes sont souvent sous-estimés, la fièvre aphteuse fragilise encore plus la sécurité alimentaire et le développement économique, aussi bien au niveau des petits élevages villageois que dans les systèmes de production plus organisés. Dans d'autres régions du monde, l'abattage sanitaire massif d'animaux a suscité des interrogations en termes de bien-être animal et d'éthique, qui ne se sont pas limitées au secteur agricole mais qui ont également gagné la société tout entière.
- Toutes les informations scientifiques disponibles indiquent que dans la plupart des régions du monde, les ongulés sauvages sont sensibles au virus de la fièvre aphteuse sans pour autant servir de réservoir lorsque le virus ne circule pas parmi les espèces domestiques. En Afrique subsaharienne, le buffle africain (*Syncerus caffer*) est une source potentielle d'infection pour les animaux domestiques, mais les foyers de fièvre aphteuse survenus chez les animaux d'élevage pendant la décennie écoulée n'ont pas tous été associés à une infection chez le buffle. Dans certaines régions et plus particulièrement en Afrique australe, la persistance du virus chez des espèces particulières d'animaux sauvages constitue une menace pour les populations de ruminants domestiques et l'impact que peuvent avoir certaines mesures de lutte contre la fièvre aphteuse sur la conservation de la faune sauvage est devenu un sujet important.
- Les évolutions récentes de la situation épidémiologique de la fièvre aphteuse, avec notamment l'incursion du virus dans des pays précédemment indemnes (Japon, Corée, Bulgarie) ou non indemnes (apparition du sérotype SAT 2 en Égypte et en Libye) viennent confirmer que tous les pays, y compris ceux ayant éliminé le virus depuis longtemps, restent exposés au risque et doivent se préparer à l'éventualité d'une émergence ou d'une réémergence de la fièvre aphteuse.

- Le contrôle à la source des maladies animales transfrontalières telles que la fièvre aphteuse est un objectif commun intéressant tous les pays, qu'ils soient infectés ou indemnes, et il peut être défini comme un Bien public mondial.
- Le contrôle de la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières ne peut intervenir de façon durable sans une bonne gouvernance des systèmes de santé animale, soutenue par des partenariats public-privé appropriés, ce qui implique l'existence de Services vétérinaires efficaces et conformes aux normes de l'OIE ainsi qu'une législation adaptée et mise à jour en permanence.
- La première Conférence mondiale OIE/FAO sur la fièvre aphteuse, qui s'est tenue en juin 2009 à Asunción, Paraguay, a recommandé que la FAO et l'OIE mettent en place un Groupe de travail sur la fièvre aphteuse opérant sous l'égide du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières (GF-TADs) et à l'élaboration d'une Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse.
- La 79^e Session générale de l'OIE réunie en mai 2011 a apporté son soutien à la préparation de cette Stratégie mondiale de lutte et préconisé qu'une consultation d'experts et de représentants de diverses institutions nationales, régionales et internationales soit organisée.
- La mise en œuvre de mesures de santé animale fondées sur la science et sur les dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*) et du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (le *Manuel terrestre*) est une condition essentielle pour minimiser les effets économiques et commerciaux potentiels de la fièvre aphteuse.
- La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse telle qu'elle a été présentée et examinée durant la Conférence mondiale FAO/OIE sur le contrôle de la fièvre aphteuse tenue à Bangkok, en Thaïlande, du 27 au 29 juin 2012 n'apparaît pas comme une activité isolée mais plutôt comme l'association de trois composantes interdépendantes, à savoir la lutte contre la fièvre aphteuse, le renforcement des Services vétérinaires et la prévention et le contrôle simultanés d'autres maladies importantes du bétail. L'objectif global de la Stratégie de lutte contre la fièvre aphteuse est de réduire l'impact mondial de la maladie et de servir de base aux efforts d'amélioration durable des performances des Services vétérinaires, ce qui à son tour aura pour effet d'améliorer la situation sanitaire vis-à-vis d'autres maladies du bétail (effets indirects). La stratégie est conçue de manière souple afin de permettre des réponses adaptées à la diversité des situations rencontrées dans les pays, qu'il s'agisse de leur état d'avancement sur la voie du Processus de contrôle progressif de la fièvre aphteuse (PCP-FA) ou de leurs interactions au sein de diverses initiatives régionales telles que la SEACFMD en Asie du Sud-Est ou d'autres programmes existants en Amérique du Sud.
- Les pays dans lesquels la fièvre aphteuse est endémique sont à des stades de gestion variables de la maladie qui reflètent leur niveau de développement socio-économique et les caractéristiques de leur secteur de l'élevage. Néanmoins, dans une optique de contrôle mondial, il est nécessaire d'encourager tous les pays à participer aux efforts déployés mondialement.
- En plus du Processus de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires (Processus PVS) et des articles pertinents du *Code terrestre* et du *Manuel terrestre* de l'OIE, de nouveaux articles du *Code* prévoient la validation par l'OIE des programmes nationaux officiels de contrôle de la fièvre aphteuse mis en œuvre par des pays qui, sans être encore indemnes de fièvre aphteuse, ont néanmoins atteint un stade avancé dans le processus PCP, comme le stade 3, et cela signifie que le pays entre réellement dans la voie de l'éradication de la fièvre aphteuse dans les populations d'animaux domestiques.
- Le processus de reconnaissance officielle par l'OIE du statut indemne de maladie décrit les conditions finales à remplir par les pays qui souhaitent obtenir la reconnaissance internationale de leur programme officiel de contrôle de la maladie ainsi que par la suite de leur statut indemne, tandis que le processus de contrôle progressif de la fièvre aphteuse (PCP-FA) est un nouvel outil FAO/OIE/EUFMD qui fournit aux pays non indemnes un mécanisme leur permettant de participer et de contribuer aux efforts mondiaux de contrôle de la fièvre aphteuse sans pour autant viser un objectif immédiat de statut indemne.
- Plusieurs outils sont particulièrement importants dans le cadre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse. Il s'agit notamment d'une surveillance efficace, de laboratoires de diagnostic compétents opérant en réseaux à l'échelle régionale et internationale, de la disponibilité de vaccins appropriés pour lutter contre la fièvre aphteuse dans les pays endémiques et pour maintenir le statut indemne dans les pays pratiquant la vaccination (avant la cessation complète de celle-ci), d'une bonne

préparation aux situations d'urgence et d'une capacité de riposte immédiate en cas de nouvel incident sanitaire.

- Le renforcement des capacités techniques et de gestion, et une communication régulière et efficace en vue de bâtir des partenariats public-privé permettant d'obtenir le soutien des propriétaires d'animaux sont des aspects fondamentaux de toute stratégie de lutte.
- Les missions et les prestations des Laboratoires de référence sont importants pour le succès d'une démarche mondiale. Néanmoins, certains pays ont manifesté quelque inquiétude quant aux contraintes liées à l'expédition de matériels infectieux aux Laboratoires de référence.
- L'approche régionale est considérée (et l'histoire l'a démontré) comme un atout pour réussir à contrôler la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières. L'expérience d'un certain nombre de pays et de régions en matière de lutte contre la fièvre aphteuse, notamment en Europe, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est a servi de base pour la préparation de la Stratégie mondiale.
- Le succès de l'éradication de la peste bovine et la lutte mondiale contre l'IAHP due au virus H5N1 ont démontré l'importance de la coopération et de la coordination à l'échelle internationale et régionale.
- De nombreux pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires ni de Services vétérinaires efficaces conformes aux normes de qualité de l'OIE, ce qui limite leur capacité à concevoir, à mettre en œuvre ou à mener durablement à bien des programmes de lutte contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières.
- Les difficultés et les limites des analyses coût-bénéfices appliquées au programme mondial de lutte contre la fièvre aphteuse, d'une part, et d'autre part la demande de nombreux Services vétérinaires nationaux pour obtenir des soutiens grâce à un argumentaire socio-économique étayant la nécessité d'investir dans le renforcement général des Services vétérinaires et dans des programmes spécifiques de contrôle, y compris le contrôle progressif de la fièvre aphteuse.
- Des Services vétérinaires renforcés et soutenus par une bonne gouvernance sont en mesure de contribuer fructueusement aux initiatives « Une seule santé » et plus généralement de servir l'intérêt général dans une perspective de Bien public.
- L'élimination mondiale de la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières majeures est un objectif à long terme qui se poursuivra au-delà des 15 années couvertes par la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse.

LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE RECOMMANDENT :

AUX PAYS :

1. Que la fièvre aphteuse soit reconnue comme une maladie hautement prioritaire, devant être combattue de manière synchronisée à l'échelle mondiale pour le bénéfice de tous les pays ;
2. Que le contrôle mondial de la fièvre aphteuse soit considéré comme possible avec les moyens et méthodes actuellement disponibles ;
3. Que la Stratégie mondiale FAO/OIE de lutte contre la fièvre aphteuse et son plan de mise en œuvre, avec ses trois composantes, soient défendus, dès lors qu'ils sont acceptés par les pays, en tant que cadre permettant d'amorcer ou de poursuivre les activités de lutte contre la fièvre aphteuse (et d'autres maladies animales) partout dans le monde, au travers du mécanisme GF-TADs ;
4. Que tous les pays non indemnes de fièvre aphteuse élaborent et mettent en œuvre un programme national de contrôle de la fièvre aphteuse en suivant les objectifs, orientations et outils de la Stratégie mondiale et en utilisant lorsque cela est approprié et dans les pays où la fièvre aphteuse sévit à l'état endémique, le PCP-FA, comme outil de choix pour définir et mettre en œuvre une stratégie et en suivre la progression dans le temps ;
5. Que les pays recourent à la possibilité de faire valider par l'OIE leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse lorsqu'ils sont à l'étape 3 du PCP, ce qui représente une reconnaissance de l'efficacité de leur politique de contrôle de la fièvre aphteuse, et qu'ils poursuivent en s'engageant ensuite si possible sur la voie du processus officiel de reconnaissance par l'OIE du statut indemne de fièvre aphteuse (au niveau de zones ou au niveau du pays tout entier) ;

6. Que les pays renforcent les capacités de leurs Services vétérinaires au moyen du processus PVS de l'OIE (afin de créer les conditions favorables requises), dans le but d'assurer la pérennité des programmes de contrôle de la fièvre aphteuse (et d'autres maladies animales), y compris ceux relevant du PCP-FA, et d'améliorer leur capacité de relever les défis économiques et sociaux liés aux événements relatifs à la santé animale ;
7. Que les pays considèrent qu'une bonne gouvernance des Services vétérinaires, basée sur une législation appropriée, sur un enseignement de qualité de la médecine vétérinaire et sur des organismes statutaires vétérinaires compétents est une condition préalable pour accéder aux stades les plus avancés du PCP-FA (étape 3 et au-delà) ;
8. Que les programmes nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse soient basés sur des systèmes de santé animale robustes et sur des partenariats public-privé efficaces, et, en particulier, que l'intervention du secteur privé et des communautés locales, acteurs cruciaux de la prévention et du contrôle de la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales, soit encouragée ;
9. Que les pays améliorent la surveillance, les rapports et les notifications officielles relatives à la fièvre aphteuse (et à d'autres maladies animales), tant chez les espèces domestiques que sauvages, y compris à travers les alertes immédiates, les rapports de suivi et les rapports finaux à l'échelle nationale et mondiale au moyen du Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS/WAHID).
10. Que la vérification des suspicions soit également encouragée au niveau mondial, en utilisant lorsque cela est approprié, le Système mondial d'alerte précoce (GLEWS FAO/OIE/OMS) ainsi que d'autres systèmes régionaux d'information compatibles avec les systèmes mondiaux.
11. Que les pays utilisent les recommandations énoncées dans les articles pertinents du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE en les associant aux modalités du PCP-FA correspondant à leur situation, en particulier les dispositions sur le zonage, la compartimentation, le confinement, les zones de protection et l'estimation des risques liés au commerce des produits animaux, et qu'ils participent activement au processus d'élaboration des normes relatives à la fièvre aphteuse par l'intermédiaire de leur Délégué national auprès de l'OIE.
12. Que le risque d'infection à partir du buffle africain soit pris en compte dans l'élaboration des programmes nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse. Il n'y a qu'une faible probabilité que les ongulés sauvages jouent un rôle quelconque dans la persistance du virus de la fièvre aphteuse, à l'exception notable de *Syncerus caffer*. De ce fait, les efforts visant à contrôler la fièvre aphteuse doivent s'adapter aux situations régionales et locales et cibler en priorité la réduction et la prévention de la maladie chez les animaux domestiques, y compris les animaux retournés à l'état sauvage, ce qui permet de protéger les animaux d'élevage et la faune sauvage tout en préservant les moyens de subsistance des populations humaines.

► AUX PARTENAIRES TECHNIQUES RÉGIONAUX ET MONDIAUX :

13. Que le renforcement des laboratoires, de leurs réseaux respectifs et de l'expertise en épidémiologie et soit soutenu, ainsi que préconisé dans la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse ;
14. Que la communauté internationale, ainsi que les pays eux-mêmes, apportent leur soutien à la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, en particulier en finançant des Unités régionales d'appui pour le contrôle progressif de la fièvre aphteuse dans chacune des régions correspondant aux pools de virus afin de fournir les orientations de type technique et autres, nécessaires pour avancer sur la voie du PCP. Pour chaque pool de virus, il conviendra de concevoir des stratégies de contrôle adaptées à l'épidémiologie de la fièvre aphteuse, à la situation socio-économique et aux ressources disponibles ;
15. Que des investissements soient réalisés à l'échelle mondiale pour s'assurer que les laboratoires de référence soient suffisamment équipés pour répondre à la demande croissante prévisible de prestations dont les tests d'adéquation des souches vaccinales et autres services. Que les pays soient encouragés à soumettre des souches virales de terrain destinées aux études d'adéquation des souches vaccinales et au suivi de la propagation et de l'émergence de nouveaux virus ;
16. Que des banques de vaccins régionales soient mises en place là et quand cela est approprié, en s'inspirant du modèle des banques de vaccins/antigènes de l'OIE déjà opérationnelles ou d'autres banques de vaccins régionales efficaces, ou encore des fonds spéciaux dédiés à la fourniture et à

l'utilisation des vaccins contre la fièvre aphteuse (par exemple le fonds FAO APHCA), en tant que mécanismes majeurs pour convaincre et entraîner les donateurs, les pays et les régions ;

17. Que des travaux de recherche soient conduits dans le but d'améliorer les vaccins et les techniques de diagnostic, d'élucider les mécanismes régissant l'infection et la transmission de la maladie et de mettre au point de meilleurs modèles pour décrire la propagation et déterminer si le virus est présent dans les produits faisant l'objet d'échanges internationaux ;
18. Que des réunions des Comités de Pilotage global et régionaux de GF-TADs soient régulièrement organisées ainsi que des réunions de suivi des feuilles de route régionales.

► À L'OIE ET À LA FAO (À TRAVERS LE GF-TADS) :

19. Que la FAO mette en place un Secrétariat FAO/OIE plus consistant au sein du Groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse ;
20. Que la FAO et l'OIE étudient les possibilités de financement, en se basant sur les conclusions de la conférence de Bangkok ;
21. Que, dans une perspective d'amélioration des résultats obtenus par les interventions techniques, la FAO et l'OIE continuent de mettre l'accent sur l'importance des analyses socio-économiques (portant sur les moyens de subsistance, les stratégies du secteur de l'élevage et les facteurs pertinents tout au long de la chaîne de production et commercialisation des produits d'élevage) qui peuvent guider le programmes de contrôle de la fièvre aphteuse afin de les rendre plus efficaces ;
22. Que les principaux bénéficiaires des programmes de contrôle de la fièvre aphteuse, à savoir les éleveurs, les associations d'éleveurs et les négociants de bétail soient consultés à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des programmes ;
23. Que, sur cette base, la FAO et l'OIE prêtent assistance aux Services vétérinaires nationaux afin qu'ils plaident pour un appui politique et un soutien des parties concernées en faveur des activités de contrôle de la fièvre aphteuse ;
24. Que l'OIE et la FAO aident les pays à réunir les informations et les données démontrant les impacts positifs des premiers résultats des mesures de contrôle, afin de pérenniser l'appui politique et le soutien des parties concernées en faveur du contrôle de la fièvre aphteuse ;
25. Qu'un système de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale soit institué, sous la responsabilité du Comité directeur mondial de GF-TADs ; que le Groupe de travail GF-TADs sur la fièvre aphteuse rende compte chaque année des évolutions mondiale et régionales, en fournissant si nécessaire des informations sur les étapes accomplies par les pays sur la voie du processus PCP-FA à partir des feuilles de routes établies pour chaque région ; que cette information soit communiquée au Comité directeur du GF-TADs et aux Délégués de l'OIE lors de la Session générale de l'OIE ;
26. Que la Stratégie mondiale soit régulièrement révisée et si besoin mise à jour sur la base de ce travail de suivi ;
27. Que l'ensemble des activités portant sur la fièvre aphteuse (budgets nationaux et soutiens externes) soit redéfini tous les deux ans par le Groupe GF-TADs de travail sur la fièvre aphteuse, pour un meilleur soutien à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale ;
28. Que le processus de validation provisoire par le GF-TADs de l'évaluation externe des étapes accomplies par les pays sur la voie du processus PCP-FA soit finalisé ;
29. Que le Centre FAO-OIE de gestion des crises en santé animale (CMC-AH) et le système GLEWS FAO/OIE/OMS soient pérennisés et améliorés en permanence afin de servir au mieux les intérêts des pays ;
30. Que l'Institute for Animal Health de Pirbright, au Royaume-Uni soit considéré comme le coordonnateur mondial des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse durant toute la première phase de la Stratégie mondiale ; que le soutien apporté aux Laboratoires de référence soit renforcé ; que le réseau de Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse œuvre au renforcement des capacités de

diagnostic de la fièvre aphteuse au niveau national et régional ; que la mise en place d'un Laboratoire de référence soit encouragée pour chaque pool régional de virus ; que des programmes de jumelage soient lancés afin d'accélérer l'obtention du statut de laboratoire de référence pour ces établissements ;

31. Que la stratégie mondiale soit considérée comme le cadre privilégié pour concevoir de nouveaux programmes de lutte contre les maladies animales au niveau mondial, sous l'égide du mécanisme GF-TADs et, si besoin, que des groupes de travail spécifiques du GF-TADs soient mis en place ;
32. Que les organismes internationaux poursuivent le dialogue avec l'IATA, l'OACI et d'autres agences pertinentes telles que le CNUCED et l'OMC en vue d'aboutir à des accords destinés à faciliter l'expédition d'échantillons de fièvre aphteuse aux laboratoires de référence, ou d'étudier les solutions envisageables pour le transport sécurisé du matériel viral ;
33. Que l'OIE poursuive la révision et la mise à jour des normes relatives à la fièvre aphteuse dans le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre* reflétant les dernières avancées techniques, et ce faisant s'assure que les mesures relatives à la fièvre aphteuse applicables aux échanges internationaux ne concernent que les espèces de ruminants domestiques et sauvages dont il aura été démontré scientifiquement qu'elles jouent un rôle épidémiologique significatif.

► AUX PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT :

34. Que la communauté internationale des partenaires pour le développement envisage le financement de la Stratégie mondiale, sur la base du budget présenté lors de la Conférence mondiale ;
35. Que la communauté internationale des partenaires pour le développement accorde une attention particulière : (i) au renforcement des Services vétérinaires, conformément aux normes et lignes directrices de l'OIE, (ii) au lancement et au maintien de programmes de contrôle de la fièvre aphteuse dans les pays les moins développés, particulièrement en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, dans la région andine et en Europe orientale, (iii) aux activités régionales et mondiales afin que soient assurés de façon appropriée la sensibilisation, le suivi, la mobilisation des ressources et des politiques, la coordination et l'harmonisation ;
36. Que les activités prioritaires au niveau régional et mondial incluent le soutien à apporter : (i) aux laboratoires de surveillance et de diagnostic, y compris au moyen de programmes de jumelage à tous les niveaux ; (ii) à l'élaboration de feuilles de routes régionales sur la fièvre aphteuse là où cela est approprié ; (iii) au renforcement du Groupe de travail GF-TADs de l'OIE/FAO sur la fièvre aphteuse afin qu'il puisse dynamiser, suivre et rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale ;
37. Que des ateliers de formation sous-régionaux soient soutenus au travers de mécanismes concertés entre les organisations internationales (FAO, OIE) et régionales et d'autres partenaires, afin d'élaborer des plans de contrôle de la maladie basés sur les résultats des Analyses des écarts PVS de l'OIE. Ces plans, qui couvriront une liste de 3 à 5 maladies prioritaires pour la région ou le pays (y compris la fièvre aphteuse) – telles que proposées par les Comités directeurs régionaux du GF-TADs, seront d'abord préparés au niveau national en respectant les conditions émises par les donateurs, et si possible seront discutés et analysés avec des experts en santé animale et en sciences économiques et sociales de la FAO et de l'OIE. Une fois finalisés, ces plans seront présentés en recourant, si nécessaire, au cadre GF-TADs.
38. **La 3^e Conférence mondiale sur le contrôle de la fièvre aphteuse se tiendra en Afrique (date et lieu à confirmer).**
